



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 02 AVRIL 2019

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) – Chéroux (Cda).

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :**

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### **INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF**

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

### COMMUNIQUE

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F**

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

### RAPPEL

#### **PORT DES PROTÈGE-TIBIAS**

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

### RAPPEL

#### **FEUILLE DE MATCH (FMI)**

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Attainville Futsal** : Mail du 27-03-19

Pris note de votre mail concernant l'absence de toutes les équipes visiteuses sur le critérium U13 du samedi 23-09-19. La commission regrette cet état de fait et rappelle à tous les clubs participant aux différents critères (U11-U13 et U15) et plateaux U9 de bien vouloir prévenir le DVOF et les clubs recevant de leur éventuelle absence au plus tard le vendredi à 12H sous peine de se voir infliger une amende pour Forfait non avisé de leurs équipes.

**Attainville Futsal** : Mail du 27-03-19

Pris note de votre demande de l'application de l'Art 23 des RS du DVOF pour la rencontre du mardi 26-03-19 suite absence de l'équipe visiteuse.

**Vémars St Witz Fc** : Mail du 27-03-19

Pris note de votre demande de report des rencontres du critérium U15 à 15h30 le samedi 30-03 en raison de l'occupation du gymnase par une compétition de basket. Accord de la commission.

**Paris Club de Goussainville** : Mail du 27-03-19

Pris note de l'impossibilité de déplacer vos U15 le samedi 30-03 à Vémars.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 27-03-19

Pris note de l'impossibilité de déplacer vos U15 le samedi 30-03 à Vémars.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 28-03-19

Pris note de l'impossibilité de déplacer vos U11 le dimanche 31-03 à Persan.

**Garges Dijbson Asc** : Mail du 28-03-19

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 30-03 contre Touskarot en raison de l'occupation du gymnase par un tournoi de jeunes. Accord de la commission.

**Persanaise Cfj** : Mail du 30-03-19

Pris note de votre présence au critérium U15 du 30-03 à Vémars.

**Jouy le Moutier Fc** : Mail du 01-04-19

Pris note du résultat de la rencontre n° 20926420 du 14-03 contre Eaubonne Csm 2

**Attainville Futsal** : Mail du 02-04-19

Pris note de l'impossibilité de déplacer vos U13 le samedi 30-03 à Goussainville.

**Attainville Futsal** : Mail du 02-04-19

Pris note de votre erreur de lieu concernant le critérium U11 du 31-03 à Garges suite à la modification du centre.

## 1er FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

**Match n° 20926425** : Attainville Futsal C 3 / Eaubonne Csm 2 du 26-03-19

Lecture de la feuille de match. Lecture de rapport de l'arbitre.

La commission enregistre le Forfait non avisé de l'équipe d'Eaubonne Csm2

Attainville Futsal C 3 : 3 Points 5 Buts

Eaubonne Csm 2 : -1 Point 0 But

Eaubonne Csm 2 : **amende 24 €**

La commission demande au service comptabilité d'effectuer le remboursement des frais d'arbitrage au club d'Attainville Futsal (**remboursement 2 x 46€**) et d'en imputer le règlement au club de Eaubonne Csm (Art 23.1 du RS du DVOF).

Eaubonne Csm : **amende 2 x 46€ = 92 €**

## 2ème FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

**Match n° 20926481** : Ermont Futsal 1 / Goussainville Fc 2 du 23-03-19

Lecture de la feuille de match. Lecture de rapport de l'arbitre. Lecture du Mail de Goussainville Fc.

La commission enregistre le 2ème Forfait non avisé de l'équipe de Goussainville Fc

Ermont Futsal 1 : 3 Points 5 Buts

Goussainville Fc 2 : -1 Point 0 But

Goussainville Fc 2 : **amende 27,5 €**



## **FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE**

### **Match n° 21353723 : Marcouville Sc 1 / Paris Cdg 1 du 26-03-19**

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le Forfait non avisé de l'équipe de Paris Cdg

Marcouville Sc qualifié pour le prochain tour de la CVO Futsal.

Paris Cdg : **amende 150 €** (1/4 Finale de Coupe)

## **1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

Futsal D2

**Match n° 20926423** : Jouy le Moutier Fc 2 / Paris Cdg 1 du 30-03-19

## **2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

Futsal D2

**Match n° 20926481** : Ermont Futsal 1 / Goussainville Fc 2 du 23-03-19

## **NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS**

Futsal D2

**Match n° 20926420** : Eaubonne Csm 2 / Jouy le Moutier Fc 2 du 14-03-19

Confirmation du résultat par le club de Jouy le Moutier Fc

Match perdu par pénalité à l'équipe d'Eaubonne Csm 2

Eaubonne Csm 2 :	-1 Point	0 But
Jouy le Moutier Fc 2 :	0 Point	2 Buts

Eaubonne Csm : **amende 52 €**

## **1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE CRITÉRIUM ET FEUILLES DE PRÉSENCE DES EQUIPES**

**Critérium U15 du 17-03-19 : Centre Sannois Fce**

1<sup>er</sup> appel feuille de centre de critérium U15 et feuilles de présence des équipes.

**Plateau U9 du 24-03-19 : Centre Les Sportifs de Garges**

1<sup>er</sup> appel feuille de centre de plateau U9 et feuilles de présence des équipes.

**Critérium U15 du 31-03-19 : Centre Garges Djibson**

1<sup>er</sup> appel feuille de centre de critérium U15 et feuilles de présence des équipes.



## FORFAIT CRITÉRIUM JEUNES

**Marcouville Sport Cœur** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur critérium U13 du 24-03-19 à Garges Djibson : **amende 7€**

**Les Sportifs de Garges** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur critérium U13 du 24-03-19 à Attainville : **amende 2x7€= 14€**

**Sannois Fce** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur critérium U13 du 24-03-19 à Attainville : **amende 7€**

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE DES 1/2 FINALE CVO

Les rencontres des **1/2 de Finale** de la CVO Futsal Crédit Mutuel auront lieu :  
Semaine **15** du **08 au 15 Avril 2019** ou Semaine **17** du **22 au 28 Avril 2019**

**Match n° 21390365** : Attainville Futsal C 1 / Parmain Futsal As 1 : **le samedi 13-04-2019 à 21h00**

**Match n° 21390366** : Les Sportifs de Garges 1 / Marcouville Sc 1 : **le samedi 27-04-2019 à 16h00**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres de CVO Futsal.**

#### Date Butoir :

**Les matchs sont à jouer au plus tard le samedi 04 Mai 2019**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des tirs au but depuis le point de réparation, suivant le principe de l'arrêt au premier écart constaté à égalité de tirs.

#### Arbitrage :

Désignation de **deux** arbitres officiels à la charge des **2 clubs**.

La Commission rappelle qu'en cas d'absence d'arbitre officiel, le match sera dirigé par un membre du club recevant, celui-ci devant être **licencié**.

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.  
Prévenir la commission et la CDA.

## MATCHS REMIS

### CVO Futsal

**Match n° 21390366** : Les Sportifs de Garges / Marcouville Sc : **le samedi 27-04-2019 à 16h00**

En raison d'une rencontre de Coupe de Paris IDF le samedi 13-04 pour l'équipe des Sportifs de Garges

### Futsal D1

**Match n° 20628100** : Garges Djibson sc 3 / Touskarot 1 : **le samedi 04-05-19 à 13h30**



## PRATIQUE FUTSAL JEUNES

La commission propose le calendrier de pratique suivant pour la période de Mars à Avril 2019.

**Week-end du 06 et 07 avril 2019** : Critérium Futsal U13

**Week-end du 13 et 14 avril 2019** : Critérium Futsal U15 et Plateau U9

### ENGAGEMENT FUTSAL JEUNES

CLUBS	N° Affiliation	Cat U9	Cat U11	Cat U13	Cat U15
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343	2	2	2	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	2	2	2	2
GOUSSAINVILLE FC	581364			2	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442	2	2	2	1
MONTMAGNY AS FS	850889			1	
PARIS CDG	564044				1
PERSANAISE CFJ	580869	1	2	1	2
SANNOIS FCE	550552	1	1	1	1
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	580882			1	1
VEMARS ST WITZ FC	524020				1
		<b>8</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

### PLATEAU FUTSAL U9

La commission ne peut intégrer dans ces plateaux U9 les clubs suivants pour manque de licences :

- Sport Cœur Marcouville

Plateau N°4 - Week-end des 13 et 14 Avril 2019			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 13 Avril 2019 (rendez-vous à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda - 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Attainville Futsal (1 & 2) - Les Sportifs de Garges (1 & 2) Garges Djibson Asc (1 & 2) - Persanaise Cfj - Sannois Fce

### CRITÉRIUM FUTSAL U13

Journée N°9 -Week-end des 06 et 07 Avril 2019			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 07 Avril 2019 (rendez-vous à 09h30)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet - 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	6	Goussainville Fc (1 & 2)- Attainville Futsal (1&2) Montmagny Asfs - Persanaise Cfj
Dimanche 07 Avril 2018 (rendez-vous à 13h30)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès - Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson (1 & 2) - Les Sportif de Garges (1 & 2) Sannois Fce - Sport Cœur Marcouville



## CRITÉRIUM FUTSAL U15

Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Avril 2019			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 13 Avril 2019 (rendez-vous à 10h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos - Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Goussainville Fc - Sannois Fce - Persanaise Cfj (1 & 2) Attainville Futsal - Sport Cœur Marcouville
Dimanche 13 Avril 2019 (rendez-vous à 13h30)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès - Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc (1 & 2) - Les Sportifs de Garges Paris CDG - Vémars st Witz Fc

## RETOUR DES TROPHÉES

La date limite pour le retour de la coupe au DVOF est fixée au **Lundi 15 Avril 2019**.

Coupe du Val d'Oise Futsal : Sport Cœur Marcouville

À cette date, la commission appliquera les pénalités financières prévues.

## COUPE CVO FUTSAL CRÉDIT MUTUEL

La commission Futsal du DVOF vous informe que la « **Finale CVO Futsal Crédit Mutuel** » se disputera :  
**le samedi 25 mai 2019 à 19H00**  
**au Gymnase municipal – Chemin de Mesnil Aubry**  
**95570 Attainville**

### Prochaine réunion

Lundi 15 Avril 2019 à 18h30 au DVOF